



COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DOREES  
Domaine des Communes - 1277 Route des Crêtes - 69480 ANSE  
Tèl :04.74.67.00.25. - Fax: 04.74.67.00.71  
contact@cc-pierresdorees.com

## ACCUEIL de LOISIRS - FICHE D'INSCRIPTION

Nom de l'accueil de loisirs : .....

Nom de l'enfant : .....

Prénom de l'enfant : .....

Sexe : .....

Ecole : .....

Date de naissance : .....

Age : .....

Est-il assuré : .....(joindre l'attestation d'assurance scolaire et extra-scolaire)

---

Nom du responsable : .....

Prénom du responsable : .....

Situation familiale : .....

Email : .....

Adresse : .....

CP+Ville : .....

Tél. Domicile : .....

Tél. Professionnel : .....

Tél. Portable : .....

Codification : .....

Centre de sécu : .....

CAF de : .....

N° CAF : .....

Régime : .....

Quotient : .....(joindre attestation du quotient familial)

Je n'autorise pas la CCBPD à m'envoyer les factures par mail.

---

**PERE : Nom :** .....

**Prénom :** .....

Email : .....

Adresse : .....

CP+Ville : .....

Tél. Domicile : .....

Tél. Prof : .....

Tél. Port : .....

Codification : .....

Centre de Sécu. : .....

---

**MERE : Nom :** .....

**Prénom :** .....

Email : .....

Adresse : .....

CP+Ville : .....

Tél. Domicile : .....

Tél. Prof : .....

Tél. Port : .....

Codification : .....

Centre de Sécu. : .....

---

### PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT

Autorise ces personnes : Nom, qualité et téléphone.

- .....
- .....
- .....

A récupérer mon enfant auprès du responsable de l'accueil de loisirs.

Et /ou

J'autorise mon enfant âgé de plus de 6 ans :

A rentrer seul en signalant son départ auprès du responsable de l'accueil de loisir.

# FICHE SANITAIRE ENFANT

Nom de l'enfant : ..... -

Prénom de l'enfant : .....

VACCINATIONS : L'enfant est-il à jour de vaccinations ? OUI - NON

Date du dernier rappel du DTP (diphtérique, tétanique et poliomyélitique) : .....

MALADIES INFANTILES : l'enfant a-t-il eu les maladies suivantes ?

Rubéole : oui - non / Varicelle oui - non / Angine : oui - non / Otite: oui - non / Rougeole : oui - non

Scarlatine : oui - non / Coqueluche : oui - non / Oreillons oui - non / Rhumatisme articulaire aigu : oui -non

- Autres maladies : Oui - Non. Lesquelles : .....
- Asthme : Oui - Non. depuis quand : .....
- Allergies Alimentaires : Oui - Non. lesquelles : .....
- Allergies Médicamenteuses Oui - Non : .....
- Allergies autres : .....
- Crises convulsives : Oui - Non

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX :

Autorisation d'intervention médicale : .....

Médecin traitant : .....

Actuellement, l'enfant suit-il un traitement ? Oui - Non.

Lequel : .....

**Aucun traitement ne sera administré à l'enfant sans une ordonnance médicale**

En cas de maladie, handicap, allergie, régime alimentaire particulier nécessitant une prise en charge spécifique, des renseignements complémentaires peuvent être demandés.

**Avez-vous établi un PAI: Oui - Non / une fiche spécifique de scolarisation : Oui - Non**

**Si oui, prendre contact avec le directeur de l'accueil de loisirs.**

RECOMMANDATION DES PARENTS :

.....  
.....  
.....

AUTRES RENSEIGNEMENTS :

Autorisation de transport en véhicule: .....

Nage t-il : .....

Niveau Ski : ..... Taille : ..... Pointure : .....

..... Je n'autorise pas la CCBPD à utiliser les photos de mon enfant pour tous supports de communication

- Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur.
- Déclare mon enfant apte à participer aux activités sportives
- M'engage à signaler toute modification notamment sur de l'état de santé de mon enfant.
- Autorise le directeur ou l'animateur de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaire par l'état de mon enfant et m'engage à rembourser les frais occasionnés.

Je soussigné(e).....déclare exacts les renseignements notifiés ci-dessus. Fait à ....., le : ...../...../..... Signature :

**REGLEMENT INTERIEUR  
Année scolaire 2015 - 2016**

La Communauté de Communes organise des accueils collectifs de mineurs pendant les vacances scolaires. Différents accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) sont ouverts sur l'ensemble du territoire avec des capacités d'accueils, tranches d'âges et amplitudes d'ouvertures variables selon les sites.

Ces Accueils de Loisirs respectent la législation en vigueur et sont déclarés auprès des services de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale).

**ARTICLE 1**

**Modalités d'inscriptions**

Les parents intéressés par les Accueils de Loisirs doivent constituer un dossier par enfant comprenant :

- Fiche d'inscription avec règlement intérieur
- Attestation d'assurance scolaire et périscolaire
- Photocopie des vaccins (ou attestation de médecin)
- Attestation de quotient familial CAF

Le dossier est valable pour une année scolaire.

L'inscription n'est effective qu'une fois le dossier complété et signé. Toute inscription entraîne une facturation.

Les enfants sont acceptés dans la limite des places disponibles et une priorité pourra être donnée aux habitants de la communauté de communes.

Les inscriptions sont organisées au niveau des différents accueils de loisirs ou au siège de la CCBPD avant le début des vacances scolaires. Les directeurs de centres sont responsables des inscriptions, ils accueillent et renseignent les parents.

Les modalités d'inscriptions : dates, lieux, horaires et permanences, sont communiqués par des plaquettes de programmes distribuées dans les écoles primaires, les mairies et téléchargeable sur le site internet de la communauté de communes.

- Pour une semaine de 5 jours : Inscription de 3 jours minimum.
- Pour une semaine inférieure à 5 jours : Inscription obligatoire toute la semaine.

**Gestion des absences**

Toute absence doit être impérativement signalée au minimum une semaine à l'avance auprès de la direction.

En cas de maladie ou d'événement grave, un justificatif sera demandé. (*Remboursement des absences, cf. art 5*)

**ARTICLE 2**

**Locaux**

Les enfants sont accueillis dans des espaces et locaux mis à disposition par les différentes Communes d'accueil soit : des écoles, salles de sports, foyers, cours de récréation, terrains et équipements extérieurs....

Le nettoyage des locaux utilisés est à la charge de la Communauté de Commune.

Toute personne côtoyant les accueils de loisirs doit respecter les locaux, les équipements et le matériel mis à disposition des enfants.



### ARTICLE 3 Encadrement

Des équipes d'encadrement composées de directeurs, animateurs, personnels technique, intervenants... assurent l'accueil, l'animation et la surveillance des enfants.

Les taux d'encadrement et diplômes requis sont conformes à la législation des Accueils Collectifs des Mineurs.

Les équipes d'animation créent un programme en accord avec leur projet pédagogique pour des activités variées en vue du développement de l'enfant, dans le respect de ses capacités et de sa sécurité.

L'équipe gère aussi le rangement des locaux et la gestion des inscriptions.

### ARTICLE 4 Tarifs

L'accueil de Loisirs est payant. Les tarifs sont fixés par la Communauté des Communes.

Tarifs dégressifs sur attestation de quotient familial CAF, sans attestation le tarif le plus haut sera appliqué.

#### ACTIVITE EN ACCUEILS DE LOISIRS

Tarif journalier

TARIF 1 : 10h d'ouverture /jour		
coef CAF	Habitants COMCOM	Extérieurs
0/300	7,00 €	11,00 €
301 /500	8,00 €	12,00 €
501/800	12,00 €	18,00 €
801/1200	14,50 €	22,00 €
1201 et +	15,00 €	23,00 €

TARIF 2 : 10h30 d'ouverture /jour		
coef CAF	Habitants COMCOM	Extérieurs
0/300	7,50 €	11,50 €
301 /500	8,50 €	13,00 €
501/800	13,50 €	19,00 €
801/1200	15,50 €	23,00 €
1201 et +	16,00 €	24,00 €

TARIF 3 : 11h d'ouverture / jour		
coef CAF	Habitants COMCOM	Extérieurs
0/300	8,00 €	12,00 €
301 /500	9,00 €	13,00 €
501/800	13,00 €	20,00 €
801/1200	16,00 €	24,00 €
1201 et +	16,50 €	25,00 €

#### SEJOUR SPECIFIQUES ou CAMPS

Montant journalier à déduire du prix du séjour

coef CAF	déduction / jour
0/300	8,00 €
301 /500	7,00 €
501/800	3,00 €
801/1200	0,50 €
1201 et +	0,00 €

#### Les séjours spécifiques

Les séjours sont facturés au cout réel avec une déduction de 25% pour les habitants de la Communauté de communes

#### Réductions

2€ par jour au 3ème enfant inscrit par famille valable sur tous les tarifs

#### Supplément

1€ par repas et par enfant mangeant à la cantine du centre de LUCENAY

### ARTICLE 5 Modalités de paiement

Une facturation est adressée aux familles avec si besoin des attestations pour les CE ou autre organismes.

Le paiement s'effectue à l'ordre du trésor public par divers moyens de paiement : Virement, prélèvement chèque bancaires, numéraire, chèques vacances, cesu.

**Le règlement doit être effectué avant le premier jour d'accueil sous réserve d'exclusion.**

#### **Remboursement des absences :**

Un remboursement ou un avoir, moins 1 jour de carence, pourra être effectué sur présentation d'un justificatif médical.

## ARTICLE 6

### Fonctionnement

#### Horaires

Les horaires d'ouverture sont variables en fonction des sites d'accueil.  
L'amplitude maximum est de 7h30 à 18h30 pour la journée  
Les heures d'arrivée et de départ peuvent être échelonnées durant la première et dernière heure d'ouverture du centre. Au delà de cette latitude aucun retard ne sera toléré.

#### Prise en charge des enfants

Les parents déposent et reprennent leurs enfants directement à l'accueil de loisirs.  
L'arrivée et le départ des enfants doivent être obligatoirement signalés à la personne désignée pour l'accueil.  
Les enfants doivent être récupérés par une personne connue de l'enfant et de l'équipe d'encadrement du centre.  
Une dérogation écrite des parents mentionnant les noms et coordonnées des autres personnes autorisées à récupérer les enfants est possible en accord avec la direction.  
Les plus grands peuvent avoir une autorisation signée des parents pour arriver et partir seuls.

#### Alimentation

Les repas de midi sont préparés par des sociétés de restauration, cantine municipale ou associative.  
Les goûters sont fournis par le centre.  
Les repas pourront être organisés en gestion libre en camp dans le respect des normes d'hygiène en vigueur.  
En cas d'allergie alimentaire la fiche sanitaire du dossier d'inscription doit être minutieusement remplie accompagnée des consignes médicales en cas d'urgence et d'un PAI. (Protocole d'accueil individualisé)

## ARTICLE 7

### Santé

Les parents doivent signaler à la direction tout problème de santé (antécédents et actuels) pouvant exiger un traitement médical ou une contre indication à la vie en collectivité.

La communauté de communes est signataire de la « *Charte de déontologie pour l'accueil des personnes handicapées dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisé* », les parents des enfants concernés sont reçus pour une inscription individuelle afin de mettre en place un protocole d'accueil individualisé.

## ARTICLE 8

### Assurance

Les locaux sont assurés par la commune d'accueil.  
Le fonctionnement est assuré par la Communauté de Communes auprès de GROUPAMA.  
**Les enfants inscrits doivent obligatoirement être couverts par une assurance scolaire et périscolaire.**

## ARTICLE 9

### Discipline et règlement intérieur

Le règlement intérieur doit être respecté par les différentes parties.  
En cas de non-respect de celui-ci ou en cas d'indiscipline caractérisée (aussi bien physique que verbale) ou acte de vandalisme, l'organisateur se réserve le droit de ne plus accueillir l'enfant temporairement ou définitivement, l'accueil de Loisirs étant un service et non un dû.

Fait à ANSE le, 2 septembre 2015

